

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le SAMEDI 22 JUIN, à 09 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en troisième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 14 h 28).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / HOAREAU Jean-François (arrivé à 10 h 21 au Rapport n° 19/3-017) / CLAIN Claudette (arrivée à 09 h 21 au Rapport n° 19/3-003) / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / BELDA David / HOARAU Brigitte / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève (arrivée à 10 h 10 au Rapport n° 19/3-016) / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLOT Nicole / DUCHEMANN Yvette (arrivée à 09 h 30 au Rapport n° 19/3-004) / FIDJI Jean-Claude / VARONDIN Frédéric / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique (arrivé à 09 h 11 après l'appel nominal) / ANILHA Fernande / LAGOURGUE Michel / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / MOREL Jean-Jacques / LATRA Sylvie / JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 09 h 21 au Rapport n° 19/3-003) / VITRY Faouzia

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Pour toute la durée de la séance

ORPHÉ Monique

À l'arrivée de sa mandataire (10 h 10 / Rapport n° 19/3-016)

ADAME Brigitte

À son départ (09 h 30 / Rapport n° 19/3-004)

HOARAU Brigitte

Pour toute la durée de la séance

PESTEL René Louis

ANDAMAYE Marie-Annick

MARCHAU Jean-Pierre

JAVEL François

LOYHER Jeanne

NAILLET Philippe

BARDINOT Sonia

HOARAU Serge

HO-SHING Cynthia

par BÉLIM Audrey

par BOMMALAIS Geneviève

par FIDJI Jean-Claude

par FRANÇOISE Gérard

par EUPHRASIE Didier

par CHOPINET Gérard

par MAILLOT Gérald

par HUMBLOT Nicole

par FONTAINE Gabrielle

par LESCAT Michel

par HUBERT Richenel

par TÉCHER Régis

Les membres présents, au nombre de 42 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

## VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du Code général des Collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de LOWINSKY Jacques en qualité de Président de Séance chargé de remplacer le Maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2018 : Rapports n° 19/3-017 (Budget Annexe de l'Eau), n° 19/3-021 (Budget de la Régie Affaires funéraires) – direction des débats et vote : MAILLOT Gérard –, n° 19/3-023 (Budget de la Régie Marchés et Droits de Place) – direction des débats et vote : MAILLOT Gérard – et n° 19/3-025 (Budget principal) – direction des débats et vote : VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini –.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(*)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/3-028
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball	
	COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
(*)	ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 19/3-037
	MAILLOT Gérard	terrains sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/3-041
	DUCHEMANN Yvette	(déléguée/ Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/3-043
(*)	NAILLET Philippe	(délégués/ CINOR)		
(*)	LOYHER Jeanne FRANÇOISE Gérard			
(*)	HOARAU Serge			
(*)	DUCHEMANN Yvette	(déléguée/ Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/3-044
(*)	NAILLET Philippe	(délégués/ CINOR)		
(*)	LOYHER Jeanne FRANÇOISE Gérard			
(*)	HOARAU Serge			
(*)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/3-049
	LOWINSKY Jacques HOAREAU Jean-François BOMMALAIS Geneviève	(délégués/ Ville)	au titre de la SPL OPÉ	
(*)	ADAME Brigitte KICHENIN Virgile CHOPINET Gérard BÉLIM Audrey ASSABY Maximilien			

CCAS Centre communal d'Action sociale  
OMS Office municipal des Sports  
ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion  
SPL OPÉ Société publique locale « Oser pour l'Éducation »

CAP Club Animation Prévention  
SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion  
CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion

(\*) absent(e) à la séance

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

FOURNEL Dominique	arrivé à 09 h 11	après l'appel nominal
CLAIN Claudette JEAN-PIERRE Philippe	arrivés à 09 h 21	au Rapport n° 19/3-003
DUCHEMANN Yvette	arrivée à 09 h 30	au Rapport n° 19/3-004
BOMMALAIS Geneviève	arrivée à 10 h 10	au Rapport n° 19/3-016
HOAREAU Jean-François	arrivée à 10 h 21	au Rapport n° 19/3-017
BAREIGTS Éricka	sortie de 09 h 18 à 09 h 58	du Rapport n° 19/3-002 au Rapport n° 19/3-015
FOURNEL Dominique	sorti de 09 h 51 à 09 h 53	du Rapport n° 19/3-011 au Rapport n° 19/3-012
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	sortie de 09 h 57 à 10 h 07	du Rapport n° 19/3-015 au Rapport n° 19/3-016
ANNETTE Gilbert	sorti de 10 h 16 à 10 h 24	du Rapport n° 19/3-017 au Rapport n° 19/3-018
MAMODE Nourjhan	sortie de 10 h 19 à 10 h 39	du Rapport n° 19/3-017 au Rapport n° 19/3-019
COUDERC Alain LESCAT Michel	sortis de 10 h 25 à 10 h 32	du Rapport n° 19/3-018 au Rapport n° 19/3-019
SILOTIA William	sorti de 10 h 25 à 10 h 45	du Rapport n° 19/3-018 au Rapport n° 19/3-023
DUCHEMANN Yvette	sortie de 10 h 26 à 10 h 43	du Rapport n° 19/3-019 au Rapport n° 19/3-023
LOWINSKY Jacques	sorti de 10 h 29 à 11 h 03	du Rapport n° 19/3-019 au Rapport n° 19/3-025
ANNETTE Gilbert	sorti de 10 h 41 à 10 h 43	du Rapport n° 19/3-021 au Rapport n° 19/3-023
HUMBLOT Nicole	sortie de 10 h 41 à 10 h 45	du Rapport n° 19/3-021 au Rapport n° 19/3-023
EUPHRASIE Didier	sorti de 10 h 41 à 10 h 55	du Rapport n° 19/3-021 au Rapport n° 19/3-023
ANNETTE Gilbert	sorti de 10 h 43 à 10 h 46	du Rapport n° 19/3-023 au Rapport n° 19/3-025
CADJEE Ibrahim	sorti de 10 h 44 à 10 h 55	du Rapport n° 19/3-023 au Rapport n° 19/3-025
ANNETTE Gilbert	sorti de 10 h 46 à 10 h 54	au Rapport n° 19/3-025
ARLONDON Corine	sortie de 10 h 53 à 11 h 27	au Rapport n° 19/3-025
TÉCHER Régis	sorti de 11 h 36 à 11 h 45	au Rapport n° 19/3-025 (revenu après le vote)
ANNETTE Gilbert	sorti de 11 h 44 à 11 h 45	du Rapport n° 19/3-025 au Rapport n° 19/3-026
DOKI-THONON Lisianne HUBERT Richenel TÉCHER Régis	sortis de 11 h 45 à 11 h 53	du Rapport n° 19/3-025 au Rapport n° 19/3-030
HOAREAU Jean-François	sorti de 11 h 48 à 12 h 11	du Rapport n° 19/3-028 au Rapport n° 19/3-033
ANILHA Fernande	sortie de 11 h 52 à 11 h 56	du Rapport n° 19/3-029 au Rapport n° 19/3-031
FOURNEL Dominique	sorti de 12 h 07 à 12 h 16	du Rapport n° 19/3-032 au Rapport n° 19/3-036
CADJEE Ibrahim	sorti de 12 h 25 à 12 h 38	du Rapport n° 19/3-036 au Rapport n° 19/3-043
ISIDORE Marylise	sortie de 12 h 32 à 12 h 55	du Rapport n° 19/3-040 au Rapport n° 19/3-046
FIDJI Jean-Claude	sorti de 12 h 51 à 13 h 03	du Rapport n° 19/3-046 au Rapport n° 19/3-051
ANILHA Fernande	sortie de 12 h 57 à 13 h 00	du Rapport n° 19/3-047 au Rapport n° 19/3-050

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

(suite)

ARLONDON Corine	sortie de 13 h 00 à 13 h 20	au Rapport n° 19/3-051	
	sortie de 14 h 00 à 14 h 17	du Rapport n° 19/3-051 lors de la présentation de la Motion	
HOARAU Brigitte	partie à 09 h 30	au Rapport n° 19/3-004	<i>procuration à FIDJI Jean-Claude</i>
DUCHEMANN Yvette LATRA Sylvie	parties à 14 h 19	avant le vote de la Motion	

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 1ER JUILLET 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 42 sur 55.

**OBJET Bourses de voyages**

Attribution d'une aide individuelle aux Dionysiens âgés de 6 à 30 ans pour la concrétisation de leurs projets de voyages

---

Le présent Rapport a pour objectif d'attribuer une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés entre 6 et 30 ans pour la concrétisation de leurs projets de voyages.

La jeunesse constitue un axe majeur essentiel de la politique mise en place par l'équipe municipale dionysienne.

À l'image de l'Institut municipal des Langues, du Projet éducatif global, du Plan anglais, à travers son action en faveur du développement culturel, de la promotion du sport ou de l'insertion des jeunes, la Ville de Saint-Denis s'est résolument engagée dans l'accompagnement des jeunes dionysiens dans leur parcours de citoyens modernes.

Au cœur de l'action municipale, le développement humain vise à la construction de chantiers innovants et solidaires accessible à tous.

Par Délibération n° 15/2-05 du 25 avril 2015, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'un dispositif tendant à encourager des projets de voyages. Ce dispositif solidaire prévoit l'attribution d'une aide financière individuelle pour accompagner les jeunes sur la globalité des frais de voyage.

Les bourses de voyages se tournent vers les jeunes qui en ont le plus besoin, afin de participer à la réussite de leurs projets culturels, sportifs, pédagogiques et économiques. Il s'agit de permettre aux jeunes dionysiens de découvrir le monde, de rompre avec notre insularité, d'aller à la rencontre de nouvelles cultures et de porter un nouveau regard sur l'environnement mondial.

Les dossiers transmis à la Direction « Jeunesse » ont été soumis à l'avis du Comité consultatif d'attribution des bourses de voyages en date du 6 mai 2019. Pour la période allant du mois juin 2019 à janvier 2020, sur les 287 dossiers examinés par le comité consultatif, 263 ont reçu un avis favorable pour la concrétisation des projets de voyages, soit un budget de 117 800 euros. Au total, pour toute l'année 2019, ce sont 549 bénéficiaires qui réaliseront leurs projets de voyages.

**Mention complémentaire**

Suite à une erreur technique impactant la Délibération n° 18/6-009 du Conseil municipal en séance du 15 décembre 2019, je vous demande d'autoriser la régularisation du montant d'attribution en faveur du bénéficiaire n° 303 portant sur le projet « Patrimoine et légendes populaires à la Réunion et en Franconie Médiane » en Allemagne, montant mis à jour dans la liste en annexe.

**OBJET**      **Bourses de voyages**  
Attribution d'une aide individuelle aux Dionysiens âgés de 6 à 30 ans pour la concrétisation de leurs projets de voyages

---

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/3-001 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame VOLIA-GARNIER Laetitia - 2ème adjointe de quartier au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Culture / Jeunesse / Sport » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

### **APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

#### **ARTICLE 1**

Autorise l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés entre 6 et 30 ans de la liste jointe en annexe, pour les projets de voyages de la période de juin 2019 à janvier 2020.

#### **ARTICLE 2**

Autorise la régularisation du montant d'attribution pour le bénéficiaire n° 303 du projet « Patrimoine et légendes populaires à la Réunion et en Franconie médiane » tel que mentionné au Rapport et mis à jour en fin de liste jointe en annexe.

#### **ARTICLE 3**

Approuve les termes de la convention-cadre à conclure entre la Ville de Saint-Denis et le jeune attributaire de l'aide.

#### **ARTICLE 4**

Autorise la dépense prévue au Budget principal (chapitre 011).



DGA/ Développement Humain  
Direction Jeunesse

## CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE DE VOYAGE

ENTRE

### LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

sise à la Mairie Saint-Denis, 14 rue de Paris, BP 47717 - 97803 Saint-Denis cedex 9,  
représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gilbert ANNETTE**,  
ci-après dénommée « la Commune »,  
d'une part

ET

**M./ Mme** .....

Né(e) le ..... à .....

Adresse (\*) .....

Adresse mail (\*) ..... @ .....

Téléphone (fixe ou portable) .....

*Si le bénéficiaire est mineur*

Représenté par

**M./ Mme** .....

Né(e) le ..... à .....

Adresse (\*) .....

Adresse mail (\*) ..... @ .....

Téléphone (fixe ou portable) .....

Tuteur ou représentant légal,

d'autre part.

**VU la délibération du Conseil Municipal n° 15/2-05 du 25 avril 2015 instituant la bourse de voyage ;**

**VU l'avis favorable du Comité Consultatif Voyages Jeunes lors de sa séance du « 6 mai 2019 » ;**

---

*Les champs marqués d'un astérisque (\*) sont obligatoires. Les données personnelles pourront être utilisées par la Ville de Saint-Denis dans le cadre d'opérations à destination des jeunes.*

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

**Il a été convenu ce qui suit :**

## **PREAMBULE**

Afin d'aider les jeunes à découvrir le monde, de rompre avec notre isolement et leur permettre de revenir avec une plus grande ouverture d'esprit, afin de participer à la réussite de leurs projets culturels, sportifs, citoyens et professionnels et de les préparer à une plus grande mobilité, la Ville a décidé d'instituer un système d'aides appelées bourses de voyage, destiné à leur permettre de réaliser leurs projets de mobilité hors département.

Il s'agit d'une aide individuelle tendant à encourager des projets élaborés collectivement ou à fort intérêt général.

Cette bourse sert à susciter, aider et accompagner des projets innovants et solidaires dans les domaines culturels, sportifs, linguistiques, pédagogiques, économiques et d'insertion. Les projets devront s'inscrire dans une démarche citoyenne, innovante, respectueuse de la parité/égalité homme-femme, humanitaire, équitable, collaborative, durable ou environnementale.

L'attribution de cette bourse se fera dans le respect des principes d'équité, d'égalité et de solidarité.

La Ville souhaite donner la priorité aux jeunes qui n'ont jamais voyagé et, par solidarité, cible les familles qui connaissent des difficultés financières pour concrétiser le voyage de leur enfant.

Les parties conviennent ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : OBJET**

Cette convention a pour objet le versement d'une aide sous la forme d'une bourse en faveur de .....

Cette bourse correspond à une participation aux frais généraux de voyage au départ de la Réunion, dans la limite d'un montant plafond de 500€ dans le cadre du projet ..... décrit dans le dossier de présentation joint à la présente convention et porté par .....

### **ARTICLE 2 : MODALITÉS DU PROJET**

**Présentation du projet** .....

Nature .....

Présentation de l'association, du club, de l'établissement scolaire ou du groupe .....

Date de départ .....

Date de retour .....

Durée du séjour .....

Destination(s) .....

Transport(s) .....

Hébergement(s), lieux envisagé(s) .....

Domaine .....

Démarche .....

Présentation globale du projet de voyage .....

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019



## Présentation du budget prévisionnel

<u>Recettes attendues</u>	<u>Prévisions des dépenses</u>
Participation personnelle ..... €	Transport
Subventions ..... €	- billet d'avion ..... €
Sponsors ..... €	- billet de train ..... €
Autres aides à la mobilité	- autre(s) ..... €
<input type="checkbox"/> FEBECS ..... €	Hébergement
<input type="checkbox"/> LADOM ..... €	- nuitée ..... €
<input type="checkbox"/> CONTINUITÉ TERRITORIALE	- restauration ..... €
..... €	Visite ..... €
<input type="checkbox"/> Autre(s) ..... €	Location ..... €
<b>TOTAL RECETTES ..... €</b>	Matériel ..... €
	<b>TOTAL DÉPENSES ..... €</b>

### ARTICLE 3 : MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA BOURSE DE VOYAGES

La Ville de Saint-Denis s'engage à verser une bourse d'un montant de ..... euros, compte tenu du budget prévisionnel du voyage et de l'enveloppe budgétaire dédiée aux bourses de voyages pour l'année en cours.

Le versement de la bourse s'effectuera par virement :

- au bénéficiaire s'il est majeur,
- au représentant légal, si le bénéficiaire est mineur.

Le versement de l'aide sera échelonné : 70% du montant sera versé sur justificatifs de réservations et les 30% restants sur présentation du titre de transport.

### ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage :

- à respecter le dispositif,
- à utiliser la somme versée uniquement pour la réalisation du projet susvisé ;
- à prendre connaissance de toutes les dispositions du règlement d'attribution des bourses de voyages, joint à la présente convention ;
- à transmettre à la Direction Jeunesse toutes les pièces justificatives afférentes à la réalisation du projet de voyage (réservation du billet d'avion, réservation de billets de transports, réservation du lieu d'hébergement, titre de transport retour, justificatifs tenant au projet, ainsi que toute facture pouvant justifier de la concrétisation du projet de voyage,...) ;
- s'il est mineur, à fournir l'autorisation parentale préalable ;

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

- à fournir un rapport d'activité et financier de son voyage. Une restitution de type participation à un événement jeunes de la Direction Jeunesse, conférence, exposition, spectacle, publication, pourra être organisée ;
- à ce que toute modification du projet de voyage par rapport aux objectifs, à la destination et au calendrier initiaux soit présentée à la Direction Jeunesse et examinée par le comité consultatif avant l'émission du titre de transport.
- à rembourser le montant de la bourse perçue si la réalisation du projet se trouve compromise, annulée ou modifiée par rapport au projet initial. Un titre de recette sera émis par la Direction Jeunesse à cet effet.

## **ARTICLE 5 : RESPONSABILITES**

Les bénéficiaires dégagent la Ville de Saint-Denis de toute responsabilité en cas de problème ou d'accident au cours du voyage.

## **ARTICLE 6 : LITIGES**

Les litiges relatifs à l'exécution et à l'interprétation de la présente convention devront être portés devant le tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le .....

**Pour le Maire  
et par délégation**

**Le bénéficiaire  
(majeur)**

**Le représentant  
ou tuteur légal  
(pour un bénéficiaire mineur)**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

N°Ordre	Nom (s)	Prénom (s)	Titres	Montants
1	PAYET	Evan Vincent Jean-Rayan	A LA DECOUVERTE DE L'ILE MAURICE A TRAVERS DU CIRCUIT PATRIMOINE	300 €
2	COUPOU	Tristan Serge		300 €
3	PAYET	Laetitia Marie Hélène		300 €
4	RAMOUCHE	Marie Anne-Laure	A LA DECOUVERTE DE NOS VOISINS - ILE MAURICE	200 €
5	VALMONT	Fabien Bernard		150 €
6	DEPLANQUE	Océan Clélio		300 €
7	ALECTON	Marie Kelcy		300 €
8	ALECTON	Jean-Kény		300 €
9	IVOULA	Liana Victorine		300 €
10	IVOULA	Kenza		300 €
11	MITHRIDATE	Warren Frédéric		300 €
12	MITHRIDATE	Djayan		200 €
13	MITHRIDATE	Daryla Marie Clélie		200 €
14	TECHER	Floriane Annecy		300 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

15	TECHER	Anaëlle Marie Mathilde		200 €
16	ALECTON	Marie Kecy		200 €
17	GRONDIN	Nicolas Jacques Michel	A LA DECOUVERTE DU JAPON	300 €
18	MONIQUE	Alan Jean-Kevin	APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS	500 €
19	TANGAPRIGANIN	Koumari	ASSISTANTE Français A L'ETRANGER	500 €
20	JUSTINE	Nicolas	CHAMPIONNAT DE FRANCE DE NATATION	400 €
21	LÉOCADIE	Noémy		400 €
22	M MADI	Miftalhaira Hamadi	CITOYEN DE MA REPUBLIQUE	500 €
23	MANIAPOULE	Noahm		500 €
24	ALI	Zandaoui		500 €
25	THIEBAUT	Kerry-James Steeve		500 €
26	CERVEAUX	Chloe Emeline	CONCOURS DE REDACTEUR PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2EME CLASSE	400 €
27	MOUSSA AHAMADA	Anrafati	CULTURE ET COMMUNICATION DANS LE MONDE ANGLOPHONE	500 €
28	VILLENDUUIL	Bertrand Lionel Clément	DANCEKREHALL	500 €
29	JOSIA	Lyne-Olivia		200 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

30	JOSIA	Fabienne Marie Nadia	DECOUVERTE CULTURELLE, PEDAGOGIQUE ET LINGUISTIQUE A L'ÎLE MAURICE	300 €
31	RICQUEBOURG	Benjamin Alexis		200 €
32	RICQUEBOURG	Alexandrine		200 €
33	SERSOT	Alexio Jean Herbert		300 €
34	M'ROIVILI-DJOUMOI	Sarah	DESTINATION LES COMORES	500 €
35	AGATHE	Marie Emilie		500 €
36	ALI ISSA	Salimata		500 €
37	HARELIMANA	Myriam		500 €
38	FATMA	MAROUF MOHAMED ABDOU		500 €
39	RIVIERE	Marie Lorencia		500 €
40	LAN-YEUNG	Manon Sophie	DEVELOPPER L'INSERTION DES HANDICAPES DANS LA VIE PROFESSIONNELLE	500 €
41	FOLLET	Ludmilla	EXPLORATION AMERIQUE DU NORD	300 €
42	MENA	Ilene Jennita	FORMATION LINGUISTIQUE	500 €
43	RAVELONANOSY	Nomena, Sarah	IMMERSION DANS UNE FAMILLE AMERICAINE ET DECOUVERTE D'UNE ENTREPRISE LEADER MONDIAL	300 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

44	HAMADA	Laïla	INSERTION PROFESSIONNELLE EN AUSTRALIE	500 €
45	HAMADA	LAINIA	INSERTION PROFESSIONNELLE EN AUSTRALIE	500 €
46	ZAFIANAKA	Nayla	MAGIC FASHION CONCEPT STORE	300 €
47	AMOURANY	Jean Loidgi	PARIS WORLD GAMES 2019	500 €
48	CADET	Loïc Michel		500 €
49	ROULY	Evan Sylvain		400 €
50	DOULI	Ludovic		500 €
51	PAUVREZE	Damien Judikael		500 €
52	BARAN	Kenny		500 €
53	ABDOU	Abdou, Rosali		500 €
54	ANDRIANARIVONY ROVAHARITIANA	Ricardhino Duryon		500 €
55	ASERVADOMPOULE	Linda	500 €	
56	AUBERTIN	Sullyvan	500 €	
57	BACO	Dhouamin	500 €	
58	BATONNET	Jordan Alix	500 €	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

59	CHERIMONT	Ismael Jean Patrice	500 €
60	COINDEVEL VALLIAMEE	Adele Camille	300 €
61	COINDEVEL VALLIAMEE	Emma	300 €
62	MAZAGRAN	Yann	500 €
63	M'CHINDA MHOUMADI	Jean-Dany	400 €
64	NAGAMA	Kevin Jean Alain	400 €
65	OMBADE RIDHOINE	Nayeldine	500 €
66	PRIE	Anne-Claire Marthe	500 €
67	RIGAUD	Allan Jean Eddy	500 €
68	ROBERT	Killian	500 €
69	ROBERT	Lukas	500 €
70	ROBERT	Lucas Jule Antony	400 €
71	SAIDI	Nazum	500 €
72	SAUTRON	Aaron Joelson	400 €
73	YKDIAT	Seraphin	500 €

PARIS WORLD GAMES 2019

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

74	LIBEL	Alexandre Matthieu		400 €
75	ALLART	Robin Matteo Alexis		500 €
76	JOACHIM	Mathieu		500 €
77	LOFFICIAL	Basile, Amaury		300 €
78	ZOUBERI	El-Amine		500 €
79	ABDOU	Abdouraquibe	VOYAGE SPORTIF PARIS WORLD GAMES 2019	500 €
80	AMOURANY	Jean Yveric Augustin		500 €
81	DORMEUIL	Noah David		400 €
82	RANGAMA	Lucas Jean-Pierre		500 €
83	CERVEAUX	Ryley Sebastien		PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT D'EUROPE KIDS A DUBLIN
84	ELLEAPADEATCHY	Ethan	300 €	
85	YAMPS	Laurent Adrien	PERMIS VACANCES TRAVAIL EN AUSTRALIE	400 €
86	MINETTE	Alexia		400 €
87	MABAD	Yann	PRESENTATION CONCOURS	400 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019



88	LAURET	Médéric	PROSPECTION CAMP HIP HOP INTERNATIONAL+DEVELOPPEMENT D'UN PARTENARIAT AVEC UN FESTIVAL HIP HOP INTERNATIONAL	500 €
89	LOUISE	Claude Harisson	SEJOUR CULTUREL JEUNES AVEUGLES EN ANGLETERRE	500 €
90	MZE MBABA	Chamaya		500 €
91	THERINCA	Nadjyla Marie Allicia		500 €
92	CORDON	Lukas Olivier		500 €
93	VARONDIN	Thalia		500 €
94	RAMSAMY	Charlene Nilayadachi		500 €
95	MASSON	Matis Charles Auguste		500 €
96	AGAMEMNON	Aryld Jean Valère Emile		500 €
97	BAVOL	Florent Victor		500 €
98	CLORATE	Leya		500 €
99	DIOFLIAR	Sia		400 €
100	FOLGOAT	Hilaly Anne Shayna		500 €
101	GUICHARD	Leane Marie Meredith		500 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

102	HOARAU	Naissa	CLASSE DE NEIGE ET DECOUVERTE CULTURELLE	500 €
103	JOSE	Ckeyllis		500 €
104	MADELEINE	Tom Ethan John		400 €
105	MAFOUTA	Louis-Laurent		500 €
106	MARTIN--TOUCHARD	Julien Dominique Andre		500 €
107	NOUHOU	Neïla		500 €
108	SOILIH	Mona		500 €
109	SOILIH	Dawi		500 €
110	TECHER	Guillaume		500 €
111	BORDIER	Brandon Jean Killian		400 €
112	BOSTRAL	Matheo	500 €	
113	HENNINGER	Mahé Hémandra	300 €	
114	RAMALINGUM	Jade Nora Marie Mathilde	SEJOUR LINGUISTIQUE SCOLAIRE EN CHINE ( A CANTON )	300 €
115	LARDAL	Benjamin Obed	SEJOUR PEDAGOGIQUE EN EUROPE	500 €
116	MORATOMBO	Mickaëlla Felicia		500 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

117	ABOU	Anrnati	STAGE DANS UNE ENTREPRISE INTERNATIONALE	500 €
118	NOURLY	Cécile	STAGE A L'ETRANGER	400 €
119	IDMONT	Marie Lucie Bénédicte	STAGE A ROTTERDAM	500 €
120	HUNALD	Brenda	STAGE DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL	500 €
121	ESPEL	Rachel Maëva	STAGE DE DANSE AFRO - COUPE DECALE	300 €
122	RICQUEBOURG	Matthias Paul Alexis	STAGE DE TENNIS EN METROPOLE	500 €
123	ABDULAH	Loukmane		500 €
124	ALEXIS	Mathias Jean-Marc		500 €
125	AURIENG	Tiana Ayann		500 €
126	BEGUE	Mathieu Enzo		500 €
127	BLAINVILLE	Kenny Jean Luderx		500 €
128	BOISEDU	Pharell Eric		500 €
129	CORALIE	Rubbens Jean Roman		500 €
130	ELISABETH	Kiryan Jean Anthony		500 €
131	FARRY	Pierre Sebastien		500 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

132	FONTAINE	Thomas Charles Henri	STAGE SPORTIF EN BRETAGNE	500 €	
133	GONTHIER	Quentin Nicolas		500 €	
134	HERMINE	Olivier Jean Mathieu		300 €	
135	MAGONGO	Moudirou Hamidou		500 €	
136	MAILLOT	Noam		500 €	
137	MAROUF SOUEF	Rouchdi		500 €	
138	NIRLO	Etienne Jacques		500 €	
139	PANECHOU	Denis Lucas		400 €	
140	SEPEROUMAL	Kiéran Jickaël		500 €	
141	SMITH	Robin Jean Pascal		500 €	
142	VANWALSCAPPEL	Xavier Vincent		400 €	
143	ZAFINONTSOA	Cedric		500 €	
144	ATTOUMANI	Melvin		TOURNOI INTERNATIONAL DE MAIA	500 €
145	COTTE	Swann Jean Quentin			500 €
146	LAVERDIJN	Julien Claude	400 €		

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

147	NAGAMA	Donovan	TOURNOI INTERNATIONAL DE MAIA	500 €
148	NOEL	Olivier		300 €
149	RIVIERE	Rehan Noël		500 €
150	BOYER	Flora Lou-Anne	UN SEJOUR DE DECOUVERTE	500 €
151	COMBO	Raïna Radwiya		500 €
152	HADJEE ISSOUF	Loubna		500 €
153	MADACENE	Roman Vincent		500 €
154	SAID ABDALLAH	Nookaidine		500 €
155	OUMOURI M'MILANI	Ramla		500 €
156	TOULESSY ALAVEROYEN	Judicaëlle	VOYAGE CULTUREL	500 €
157	CHANCOUTA	Darren Arnaud		500 €
158	TOULESSY ALAVEROYEN MATOUNGA	Shalyana		500 €
159	FRANCE	Marie Lucie		500 €
160	RAMIN	Paloma Anna - Maria		500 €
161	WAVELIN	Guillaume Nicolas		500 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

162	BARBIN	Ilann Stephane		500 €
163	BARBIN	Perryne Kristen		500 €
164	HADJADJ	Raphaël Patrick Simon		300 €
165	CADENET	Lizéa Danielle Ghislaine		500 €
166	BARBIN	Marie Mathilde Célia	VOYAGE CULTUREL EN AFRIQUE DU SUD	500 €
167	RAMASSAMY	Clovis Yvrin		500 €
168	RAMASSAMY	Eloïse Marie Elyne		500 €
169	HOARAU	Alicia ,Marie , Loucie		300 €
170	BARBIN--DJAE	Kilian Lucas		400 €
171	NARAINSAMY--OLOT	Zoé Lisa		500 €
172	TITUS	Marion Marie Shyrelle		400 €
173	PIERRE-LOUIS	Jérôme Paul Antoine	VOYAGE CULTUREL EN ESPAGNE	500 €
174	OMBADE RIDHOINE	Anlaidine		500 €
175	DAOUD ALI	Kaïer		500 €
176	CAYOL	Clément Adrien Claude		500 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

177	MAJANI	Faisoili	VOYAGE CULTUREL ET PEDAGOGIQUE EN LOIRES ATLANTIQUE	500 €
178	RAMAROSON	Logan Alexandre		300 €
179	ALI	Amimou		500 €
180	ALI MTSOUDJAE	Zayed		500 €
181	BACHIROU	Houssamdine		500 €
182	BOINA	Youssef		500 €
183	IMIZA	Joan		500 €
184	JAOSOA	Jacquielah Jouanna Jannioh		500 €
185	MARAT	Steevy John Franck		500 €
186	RIVIERE	Bryan Stephen		500 €
187	ROVINARISON	Gianni Bertino		500 €
188	SOIDIKI	Faharddine		500 €
189	ABDOU MNEMOI	Mariama		500 €
190	BARBIER	M'Rick Jean Nathan		500 €
191	PERIANIN CARPIN	Nelcia		500 €

Azduisé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

192	SAÏD	Ismael	VOYAGE EN ESPAGNE	500 €
193	SENSEE	Lisa Elisabeth		500 €
194	OULEDI	Nelsie Clarisse Alida		500 €
195	STOTT	Christine		500 €
196	SILVINO	Mehdy Aymeric Georges Marie	VOYAGE LINGUISTIQUE	500 €
197	SAINT AIGNAN	Emma	VOYAGE LINGUISTIQUE "CHINE"	300 €
198	BIGEY	Renaud Alexis	VOYAGE LINGUISTIQUE EN ALLEMAGNE	300 €
199	PADER	Lumilla	VOYAGE ILE MAURICE	300 €
200	SOLE	Ivahna Lucienne Monique		300 €
201	SOLE	Lorenza		250 €
202	SOLE	Ivahn Joakim Jim		300 €
203	PADER	Kessia Marie Noel		300 €
204	HOUDIER	Wilma Marie Brenda		400 €
205	GUSTAVE	Gaylord N'J Stephane	500 €	
206	HQARAU	Julien	VOYAGE SCOLAIRE EN Italie	400 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019



207	PICARD	Emeline, Marie, Inès		300 €
208	BUREAU	Thomas Jean Yohan		500 €
209	MOUTOUSSAMY	Mattéo Joseph Mickaël	VOYAGE U11 SDFC 2019 EN FRANCE	300 €
210	NASRA	Iago		500 €
211	PITCHECANIN	Kayzia Maria		500 €
212	FERRARD	Tarik Georges		500 €
213	SEVAGAMY	Romann Louis Gabriel		500 €
214	TELL	Noa Fabien		500 €
215	OMAR AHAMADA	Djybraïl Ilyas		500 €
216	ADRIEN	Yvan Alain		300 €
217	AHMED	NAZIR		500 €
218	AHMED	KARIM		500 €
219	ANDRIANA	JESSY-ANN ELISA		500 €
220	ANDRIANA	SHANA-EVA AMELIE	500 €	
221	ANDRIANA	ALANA AMELIE ELISABETH	500 €	

Accusé de réception en préfecture  
974 210740115 20190622 193001 DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

222	ANIS	ABDALLAH	500 €
223	ANTOU IRY	SENDJI MARIE CELINE	500 €
224	APAVOU	LUCIKA MARIE LOURDES	500 €
225	BAFAKIHI	NABIL ISMAEL	500 €
226	BAPTISTE	MAX KYLLIAN	500 €
227	BEVAHINY	KHEYSHA JOY	500 €
228	BEVAHINY	KHERWINE EATHER	500 €
229	BOTO	LUDENSON JEAN	500 €
230	BOTO	MARIE ELIANA	500 €
231	BOTO	CELIA YAMOUNA	500 €
232	BOYER	MAILIS MARIE BRIGITTE	500 €
233	CARRON NINON	JADE	500 €
234	CHANE-HIME	XENA NANCY ZARA	500 €
235	CHOTARD	JADE MAHE LENA	500 €
236	CLEMENT	AURORE	300 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

237	CORREE	LUCILLE MARIE JACQUELINE	CONCERT A LA PHILARMONIE DE PARIS	500 €
238	CORREE	RAPHAEL JEAN FRANCOIS		500 €
239	ETHEVE	AMELIE		500 €
240	GAUCHE	GEORGIA		500 €
241	GAZE	NANCY		500 €
242	GOKALSING	SOVAN-RAJ HARRY SHANKAN		300 €
243	ILATA	ANYSSA MARIE SHALYA		500 €
244	JOACHIM	ILAN		500 €
245	JOACHIM	INDRANIE MARIE		500 €
246	KONDOKI	CYNTHIA MARIE MAEVA		500 €
247	KONDOKI	ULDARICH GERALD		500 €
248	LESTE	MARIE CHELSY		500 €
249	MOUSSA	NASRI BOUVHANN		500 €
250	MOUSSA	CHARMYLIA		500 €
251	MUSSARD	MAURANE MARIE-DANIE	300 €	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

252	PARAME	SLOAN	500 €
253	PAYET	CLAIRE MARIE GISELE	500 €
254	RAKOTOARIMANANA	TONY	300 €
255	RAZAFIARISON	FANOA	500 €
256	REVOZAHA	MAYLINE MARIE NJIE	500 €
257	RIVIERE	MAELLE ZAHIA	400 €
258	SALAH ALY	GREGORY JIMMY	500 €
259	SALAH ALY	KELIAN JEREMY	500 €
260	SAMARAN	GABRIELLE MARIE ORNELLA	500 €
261	SANDANCE	KELIAN CHARLES ANDRE	500 €
262	SOUFFLEUR	LARISSA MARIE EDITH	500 €
263	TELMAR	ANAELLE	500 €

## REGULARISATION

N°Ordre	Nom (s)	Prénom (s)	Titres	Montants
303	HOARAU	AMELIA MARIE LÉA	PATRIMOINE ET LEGENDES A LA REUNION ET EN FRANCONIE MEDIANE - Allemagne	validé 500 € annulé 400 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190622-193001-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019